



AVIS PUBLIC

AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

Avis est, par les présentes, donné par la soussignée, Dania Hovington, directrice générale/greffière-trésorière de la susdite municipalité, que le conseil a adopté à sa session spéciale du 21 novembre 2024, le Règlement numéro 378-24 intitulé :

« Règlement modifiant le Règlement numéro 362-21 sur la gestion contractuelle. »

Ce règlement est déposé à mon bureau où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Pointe-aux-Outardes, ce 25^e jour du mois de novembre 2024.


Dania Hovington
Directrice générale et
greffière-trésorière